

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 16 MARS 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 19 mars 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 10 mars 2015

N° 2015-28

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT (par proc. à M. ROULE), Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST (par proc. à Mme LACROIX), M. DIALLO (par proc. à M. PATUREL), Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE (par proc. à M. TOLLET), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2015-18), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à M. PETIT), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme CARRET), Mme BAJARD (par proc. à M. MATTEUCCI), M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

EXERCICE 2015 –
FIXATION DES TAUX
D'IMPOSITION DES TROIS TAXES
DIRECTES LOCALES

Étaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : N. MERAND-DELERUE

Pour 2015, les propositions budgétaires de la Municipalité soumises à l'assemblée délibérante permettent d'atteindre l'équilibre sans modification de la pression fiscale.

Les taux applicables à chaque taxe resteraient donc inchangés pour la 12^{ème} année consécutive, soit :

TAXE	TAUX 2014	TAUX 2015
HABITATION	17,95 %	17,95 %
FONCIER BATI	18,30 %	18,30 %
FONCIER NON BATI	33,41 %	33,41 %

Compte tenu des bases prévisionnelles issues de l'estimation des services de la Ville, le **produit attendu devrait ainsi s'élever, pour 2015, à 25 530 000 €.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- ADOPTE

pour 2015 les taux présentés ci-dessus, identiques à ceux de 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 19 mars 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET